

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 mai 2006
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

Lettres identiques datées du 15 mai 2006, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

En violation grave du droit international, notamment du droit international humanitaire, Israël, puissance occupante, continue de faire un usage excessif et aveugle de la force et de lancer des attaques militaires contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé. Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont intensifié leurs attaques militaires mortelles et ont une fois de plus mené des raids contre le village de Qabatiya et la ville de Djénine, en Cisjordanie, tuant au moins six Palestiniens. Au même moment, plus de 16 Palestiniens, dont 7 enfants et 1 journaliste, ont été blessés. Ces derniers crimes ont été perpétrés alors que le peuple palestinien célébrait solennellement le cinquante-huitième anniversaire de la Nakba, journée durant laquelle, en 1948, le peuple palestinien a été déraciné et dépossédé de sa patrie, au milieu des massacres, des destructions et des dévastations de la guerre.

Durant le plus important de ces raids, les forces d'occupation ont fait irruption dans le village de Qabatiya, situé dans le nord de la Cisjordanie, et encerclé une habitation dans laquelle M. Elias Ashkar avait tenté de trouver refuge. Après avoir essuyé des tirs nourris, la maison a été totalement détruite par un bulldozer, et M. Ashkar tué sur le coup. Cette attaque a aussi provoqué la mort d'au moins cinq personnes et fait de nombreux blessés. En outre, dans la ville voisine de Djénine, l'armée israélienne a ouvert le feu sur un responsable palestinien de la sécurité qui est décédé de ses blessures.

La communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour contraindre Israël, la puissance occupante, à cesser ses attaques militaires et à se conformer scrupuleusement au droit international, en particulier à la quatrième Convention de Genève, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La non-adoption, par la communauté internationale, de mesures contraignantes aura pour seul effet de permettre à Israël de continuer à recourir impunément à ses



pratiques illégales contre la population civile palestinienne, tuant et blessant davantage encore de Palestiniens et leur infligeant de nouvelles pertes.

La présente lettre fait suite aux 240 lettres précédentes que nous vous avons adressées depuis le 28 septembre 2000 concernant la crise dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 5 mai 2006 (A/ES-10/330-S/2006/279), rendent compte des crimes commis depuis septembre 2000 par Israël, la puissance occupante, contre le peuple palestinien. Elle doit être tenue responsable de tous ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, et les auteurs doivent être traduits en justice.

Suite aux lettres susmentionnées, j'ai donc le profond regret de vous informer que, depuis notre dernière lettre, au moins six autres Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte à 3 850 le nombre total de martyrs tués depuis septembre 2000. (Les noms des martyrs qui ont été identifiés sont énumérés en annexe à la présente lettre.)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour de cette session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyad **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 15 mai 2006
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est***

(Lundi 14 mai 2006)

Lundi 14 mai 2006

1. Elias Ashkar
 2. Jihad Kameel
 3. Mujahid Hanaysheh
 4. Thair Hanaysheh
 5. Ali Jabareen
 6. Mutasem Ja'ar
-

* Le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 3 850.